



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 19 janvier 2024

Délibération n° 2024-008

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minute, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - VENANT Frédéric - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

Convention d'occupation de l'aire de l'Yeuse par l'amicale de la pétanque Saint-Augustinaise – Avenant n° 2

Madame le Maire informe l'assemblée que le président de l'amicale de la pétanque Saint-Augustinaise a sollicité des jours supplémentaires d'occupation de l'aire de l'yeuse pour les entraînements quotidiens des adhérents de plus en plus nombreux.

Elle rappelle que l'association dispose actuellement des lieux les lundi, mercredi et vendredi après-midi à partir de 14 h 00. Le président sollicite les mardi et jeudi en jours complémentaires et sur la même plage horaire.

Le conseil municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- De donner un avis favorable à la demande de l'amicale de la pétanque selon les modalités précitées,
- D'autoriser Madame le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale d'utilisation de l'aire de l'yeuse, son local et les sanitaires du stade du 12 mai 2023,
- Dit les autres termes restent inchangés.

Publication dématérialisée du **29 JAN. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240119-2024-008
Reçu le **24 JAN. 2024**

